

L'INFLUENZA AVIAIRE

QU'EST-CE-QUE C'EST ? Le virus qui sévit actuellement est non-transmissible à l'homme. Il n'infecte que les volailles. Cette infection peut toucher presque toutes les espèces d'oiseaux, sauvages ou domestiques.

Les canards (palmipèdes) : Porteurs sans symptômes, ils peuvent être infectés sans qu'on le voit.

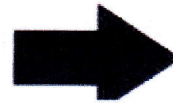
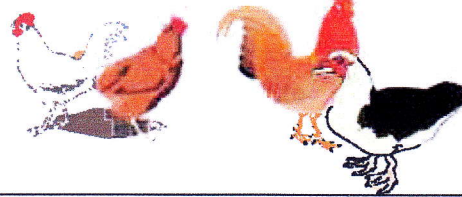
Toutes les autres volailles : les pintades, poules, dindes, cailles etc, montrent des signes cliniques très vite ! La mortalité peut être très élevée.

1ère ETAPE : LE RECENSEMENT SANITAIRE

Je suis un professionnel :
J'ai un élevage commercial :
Si ce n'est pas déjà fait, je me déclare à la DDCSPP de mon département.

Je suis un particulier :
J'ai un élevage à but non-lucratif ou une basse-cour :
Je recense mes volailles.

Et je donne ce papier à ma mairie dès que possible.



Ce recensement sera utilisé uniquement par la DDCSPP (services vétérinaires), à but sanitaire seulement.

2e ETAPE : LE CONFINEMENT DU 18 AVRIL AU 16 MAI 2016

POURQUOI ? Afin d'interrompre le cycle de transmission du virus, des mesures sont prises dans tous les élevages. Les élevages commerciaux commencent un vide des palmipèdes au 18 avril. Chez les particuliers (basse-cour), le confinement est demandé.

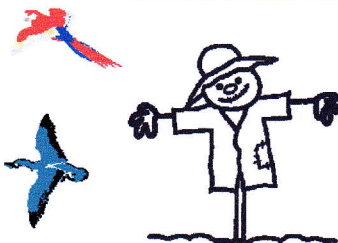
COMMENT ? Il faut empêcher tout contact entre les volailles de basse-cour et les animaux sauvages ou les parcours des exploitations commerciales voisines.

On isole les petits effectifs de volailles dans ce but.

Il s'agit seulement d'isoler les volailles. Si ce sont des volailles de chair, il est préférable de les consommer et de faire aussi un vide sanitaire et une désinfection.

Je ne laisse pas divaguer mes volailles

Je réduis les parcours de mes animaux, il faut qu'ils soient dans un enclos fermé ou à l'intérieur d'un bâtiment.

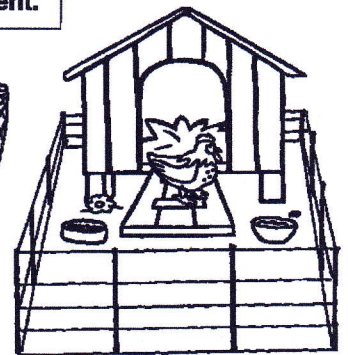


Je pose des épouvantails pour éloigner les animaux sauvages

Je met l'eau et la nourriture de mes volailles à l'abri de la faune sauvage

Je pose des filets

J'appelle mon vétérinaire s'il y a de la mortalité anormale.



LA FAUNE SAUVAGE.

Aucun élément ne permet de mettre actuellement en cause la faune sauvage.

Les mesures de confinement des volailles domestiques permettront également d'éviter la transmission aux deux parties.



**C'est par une attitude citoyenne que tous ensemble, nous pourrons faire disparaître le virus.
Soyons solidaires avec nos éleveurs du Sud-Ouest !**

Influenza aviaire : comment prévenir et détecter ?

Je protège mon élevage en appliquant les règles de biosécurité et les guides/chartes de bonnes pratiques

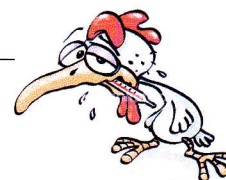
Je réduis les risques d'entrée du virus de l'influenza aviaire par les véhicules et par les personnes	Mon élevage est délimité. Je limite les entrées des véhicules et des personnes au strict nécessaire.	J'ai une zone de stationnement extérieure à l'élevage. Le camion d'équarrissage stationne à l'extérieur de mon élevage.	J'utilise un sas sanitaire pour changer de chaussures, de tenue et me laver soigneusement les mains.
Je réduis les risques d'entrée du virus de l'influenza aviaire par les animaux	Je sépare mes volailles des autres animaux domestiques.	Je prends des mesures pour éviter les contacts entre mes volailles et les animaux sauvages (oiseaux, rongeurs...).	
Je réduis les risques de diffusion du virus de l'influenza aviaire entre mes volailles	Je ne mélange pas palmipèdes et autres volailles.	Entre chaque bande : - je nettoie/désinfecte les locaux et les équipements ; - je mets en place un vide sanitaire.	Je fonctionne en bande unique par unité de production.
J'élimine les risques de diffusion du virus de l'influenza aviaire	J'évacue quotidiennement les cadavres et je les stocke de manière à éviter les contaminations. Le bac d'équarrissage est fermé et déposé en limite de mon élevage.	J'évacue les lisiers et fumiers et je les stocke de manière à éviter tout contact avec mes volailles. Sauf assainissement préalable, j'épands les lisiers/fumiers par enfouissement	

Je protège la filière en signalant au plus tôt toute anomalie à mon vétérinaire

Mes oiseaux meurent 3 fois plus qu'en temps normal, mangent et boivent peu, ou ont une chute de ponte. Certains sont prostrés, leur tête est gonflée et bleue, des rougeurs sont présentes (tête, abdomen, pattes), des signes respiratoires ou nerveux apparaissent.

Je signale cela à mon vétérinaire même si très peu d'animaux sont concernés.

Et après ? En 48 heures, la DD(CS)PP m'informera si des suites sont à mettre en œuvre.



**La biosécurité et la vigilance sont importantes.
La maîtrise sanitaire de mon élevage et de la filière en dépend.**